



Communiqué de presse

Béthune, le 05 février 2020

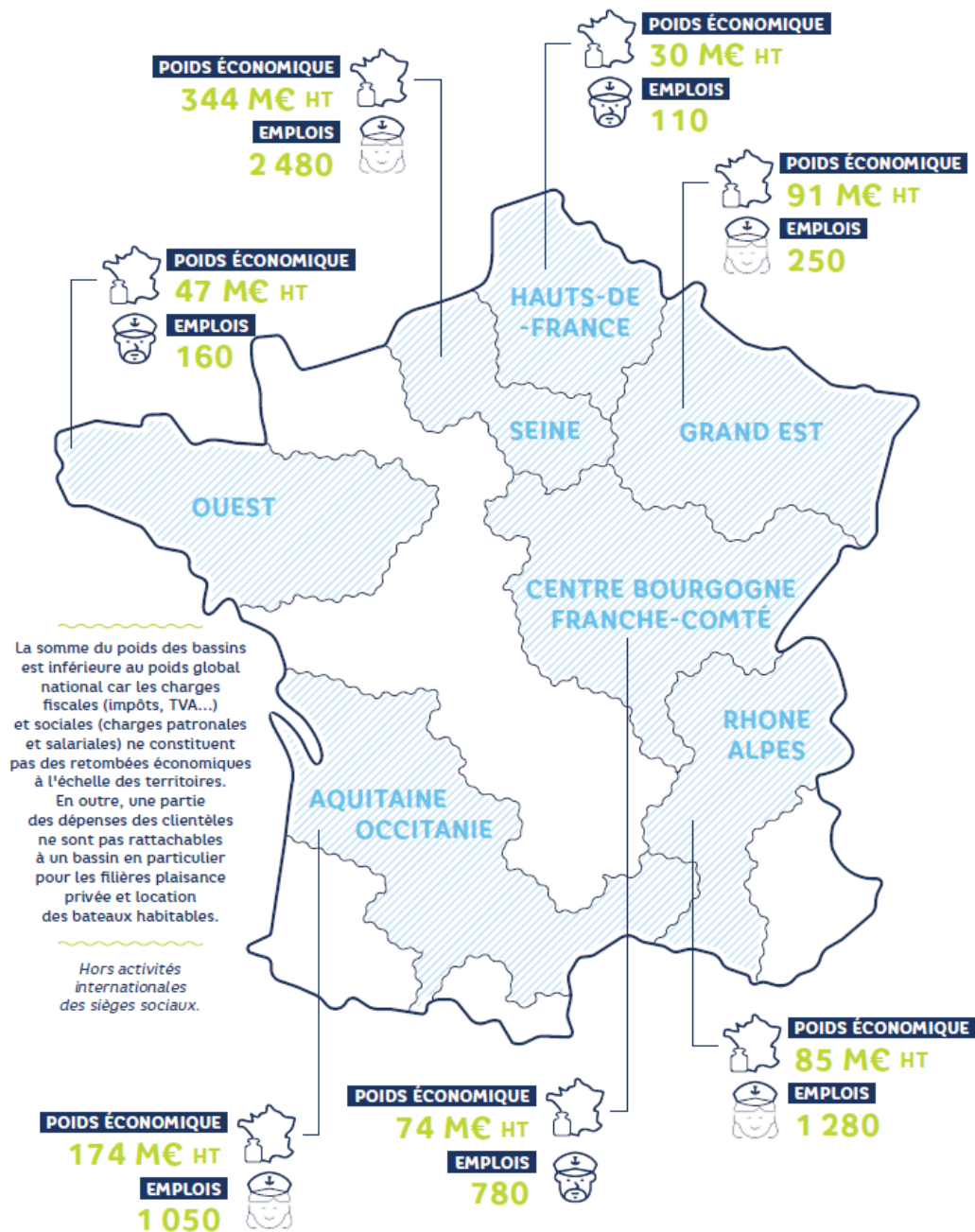


Le tourisme fluvial en France : 1,36 milliard d'euros de retombées économiques générées au bénéfice des territoires

A l'occasion des Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial organisées les 5 et 6 février 2020 à Auxerre, Voies navigables de France dévoile les résultats d'une toute nouvelle étude consacrée aux retombées économiques du tourisme fluvial sur le territoire national. Avec un poids économique de 1,36 milliard d'euros, 6 100 emplois directs et 15,6 millions de journées-passagers, le tourisme fluvial affirme son dynamisme au sein de l'offre touristique française et sa contribution à l'attractivité des territoires, notamment auprès de la clientèle étrangère.

Les **retombées économiques générées** par la dépense des opérateurs et des clients des 5 filières du tourisme fluvial (paquebots fluviaux, péniches-hôtels, bateaux promenades, bateaux de location habitables sans permis et plaisance privée) sont estimées à **1,36 milliard d'euros** (TTC), dont environ 50 euros de dépenses touristiques (TTC) par personne et par jour. En termes d'affluence, 15,6 millions de journées-passagers (visite journalière d'une personne pratiquant le tourisme fluvial) sont comptabilisées chaque année.

Si l'on raisonne par régions touristiques, on constate que le poids économique du tourisme fluvial est le plus important sur le bassin de la Seine (344 millions d'euros HT), en Aquitaine-Occitanie (174 millions d'euros HT) et dans le Grand Est (91 millions d'euros HT).



En complément d'une analyse générale du secteur, chaque filière du tourisme fluvial a été étudiée de façon autonome.

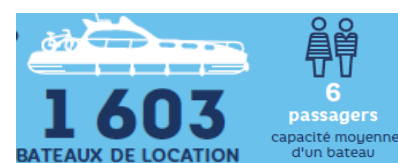
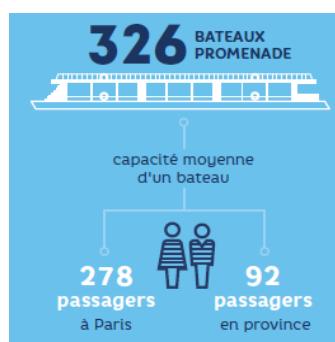
1. **L'activité des paquebots fluviaux** contribue fortement au développement économique des territoires. Hors Grand Est, Rhin et Moselle, le poids économique de cette filière est de 410 millions d'euros TTC pour 215 000 passagers transportés. Des gisements de croissance existent, en particulier sur la Seine, le Rhône et la Saône. En effet, la Seine et le Rhône, qui ont chacun de grandes réserves de capacité en tourisme fluvial, dénombrent respectivement 19 et 16 paquebots fluviaux pour 136 sur le Rhin.

2. Leader mondial du **marché des péniches-hôtels**, la filière française « pèse » 62,4 millions d'euros TTC, a transporté 14 900 passagers en 2018 et emploie 491 personnes. Le produit péniche hôtel se diversifie, de la croisière vélo/bateau au très haut de gamme, constituant une opportunité pour les territoires ruraux, l'art de vivre à la française restant largement plébiscité par la clientèle internationale : 90% des croisiéristes interrogés dans le cadre de cette étude ont affirmé que les offres paquebots-fluviaux et péniches-hôtels étaient la condition indispensable à leur séjour en France.

3. Les **bateaux promenade** sont également un moteur d'attractivité territoriale, de par leur présence sur l'ensemble du territoire national. A Paris, il s'agit de bateaux de grande capacité, pour un poids économique de 359 millions d'euros (TTC). En province, les unités fluviales sont plus petites, mais tout aussi attractives, avec un poids économique estimé à 321 millions d'euros (TTC). Les bateaux promenades ont transporté 11 millions de passagers en 2018 et emploient 1 440 personnes.

4. De son côté, la filière des **bateaux de location habitables sans permis** génère 110 millions d'euros TTC de retombées économiques, a accueilli 130 000 personnes en 2018 et emploie 587 personnes. Certaines destinations comme le canal du Midi ou le canal de la Marne au Rhin sont particulièrement plébiscitées par les touristes en haute-saison.

5. Dernière filière analysée, la **plaisance privée** génère 62 millions d'euros de dépenses liées à la navigation et 36,6 millions liées à l'entretien des bateaux. 6,1 millions de kms ont été parcourus en 2018 par les plaisanciers.



Pour aller plus loin dans l'analyse, **l'impact économique direct d'un bateau dans chaque filière a également été mesuré**. Objectif : permettre aux acteurs privés et institutionnels d'avoir davantage de visibilité, quant aux ressources financières nouvelles générées sur leur territoire (« l'argent neuf » en provenance d'autres départements ou régions, voire pays), directement attribuables à l'installation d'un nouveau bateau ou d'une nouvelle activité.

En résumé, le tourisme fluvial peut directement contribuer au développement économique des territoires, en particulier ruraux :

- si l'on considère qu'un paquebot fluvial génère environ 2 millions d'euros « d'argent neuf » chaque année, cette filière pourrait être créatrice d'importantes ressources supplémentaires pour les régions concernées (Ile-de-France, Normandie et Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- un bateau promenade à Paris génère près d'1,5 million d'euros « d'argent neuf » chaque année ;
- un bateau promenade en province peut apporter 800 000 € « d'argent neuf » par an ;
- 3 péniches-hôtels peuvent apporter près de 720 000 € « d'argent neuf » par an ;
- une base de location de 20 bateaux habitables peut apporter 660 000 € « d'argent neuf » par an ;
- un port de plaisance d'une cinquantaine de places génère 150 000 € « d'argent neuf » par an.

Pour Thierry Guimbaud, Directeur Général de VNF, « *Les résultats de cette étude démontrent clairement que le tourisme fluvial concourt à l'attractivité des territoires. Les perspectives de développement sont donc prometteuses même si certains défis demeurent : des clientèles exigeantes, en particuliers en termes de respect de l'environnement, une offre qui a besoin de trouver de nouveaux gisements de croissance...* ».

La connaissance précise des caractéristiques du tourisme fluvial est un outil indispensable au développement du secteur, pour tous les acteurs concernés. C'est la raison pour laquelle Voies navigables de France a mené tout au long de l'année 2019 cette vaste étude. La synthèse de ces résultats est présentée pour la première fois, à l'occasion des Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial, qui se tiennent les 5 et 6 février 2020 à Auxerre. Les études complètes pour chaque filière seront quant à elles diffusées avant l'été.

Périmètre et méthodologie de l'étude

Pour calculer le poids économique de ce secteur, les différentes ressources liées à la présence de l'activité perçues par les acteurs économiques du territoire ont été prises en compte :

- les dépenses réalisées auprès des acteurs du territoire par les opérateurs (achats, investissements, salaires nets versés, impôts et taxes, charges sociales...), les clients et usagers (achats de billets, locations, transports terrestres, hôtellerie-restauration, loisirs...) et les personnels de bord (dépenses à terre) ;
- les acteurs économiques auprès desquels ces dépenses sont effectuées (entreprises, ménages, collectivités locales, Etat...).

L'étude n'a pas intégré dans le poids économique national certaines dépenses effectuées hors de France par les professionnels (nourriture, fournitures diverses...). Ces dernières sont estimées à environ 200 millions d'euros.

En termes de périmètre géographique, cette étude concerne l'ensemble des Voies navigables en France métropolitaine (8 500 km), soit un périmètre plus important que le seul réseau géré par Voies navigables de France (6 700 km). Cette étude a été réalisée en 2019 et porte sur des données de référence de 2018.



À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Fort de plus de 4000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr  **VNF - Voies navigables de France**  **VNF_officiel**

Contacts presse

Voies navigables de France Direction de la Communication

Julie Cousein
06 98 36 41 64
julie.cousein@vnf.fr

Agence Manifeste

Olivier Astorg
01 55 34.99 86 / 06 60 72 46 91
olivier.astorg@manifeste.fr